

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Le trois septembre deux mille treize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Anny DELVALLEZ, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Anne-Marie GINTZ, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER, Daniel MESSMER, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG

Absents excusés : Jean-Marc SAAS, Huguette BOQUEL, Frédéric OSTERTAG et Robert LUSTIG (procuration donnée respectivement à Lucienne GILG, Daniel WALDVOGEL, Louis ZOBEÏDE et Daniel MESSMER)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2013
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Rapport d'activité 2012 de Numéricable*
 - b) *Rapport d'activité 2012 d'Electricité de Strasbourg*
 - c) *Rapport d'activité 2012 de Réseau GDS*
 - d) *Rapports d'activité 2012 du SDEA pour l'eau potable et l'assainissement*
 - e) *Rapport d'activité 2012 du SMICTOM sur la qualité du service d'élimination des déchets*
 - f) *Avis sur le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)*
 - g) *Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Rossfeld*
- 5) Affaires financières :
 - a) *Fixation des tarifs de l'école de musique, de danse et de théâtre*
 - b) *Demande de fonds de concours à la COCOBEN pour le financement de l'aire de jeux (4^{ème} tranche -allée du Ried)*
 - c) *Versement d'un fonds de concours à la COCOBEN à titre de participation aux travaux de voirie 2013*
 - d) *Renouvellement de la ligne de trésorerie*
 - e) *Subvention aux communes sinistrées du Sud Ouest*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20H00 en saluant les conseillers présents et le représentant de la presse, après la visite de la salle des sports dont les travaux sont achevés et les installations prêtes pour la rentrée.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mercredi 4 septembre à 20h00 : commission du cadre de vie
- Samedi 7 septembre à partir de 16h00 : Fête et marche de St Materne par la communauté de paroisses
- Dimanche 8 septembre : fête du sport et forum des associations au complexe sportif
- Mardi 10 septembre à 20h00 à la salle des sports (club house) : commission des sports
- Du 9 au 13 septembre à la salle des fêtes : bourse aux vêtements de l'AGF
- Dimanche 15 septembre : rencontre de voitures anciennes en ville
- Dimanche 22 septembre à la salle des fêtes : repas de la paroisse protestante
- Dimanche 22 septembre à l'étang de pêche : marché aux puces de l'APP
- Du 24 au 28 septembre à la salle des fêtes : semaine musicale organisée par l'école de musique avec un concert en l'honneur de Claude BOLLING (jazzman français) le 24 septembre, l'orchestre de l'école de musique le 26 septembre et une soirée irlandaise le 28 septembre
- Vendredi 27 septembre dans le cadre des vendredis de la médiathèque : rencontre avec Alsace Nature dans le cadre d'une conférence sur le Ried
- Jeudi 3 octobre à l'hôtel de ville : réunion d'information sur l'aménagement du centre ville

2) **Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence**

En matière de droit de préemption urbain, aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- SNC LOEB, pour un immeuble bâti, sis 8 rue du Général de Gaulle,
- M et Mme Renato PASTORE, pour un immeuble bâti, sis 2 rue du Relais Postal
- M Julien SCHWEITZER et Mme Aurélie BOYER, pour un garage, sis 3 rue du Château,
- M et Mme Hikmet BAS, pour un lot de copropriété, sise 22, rue du Château d'Eau
- Mme Anne-Marie MISCHLER, pour un garage sis 15 rue du Dr Sieffermann
- M et Mme René STEPHAN, pour un terrain à bâtir, sis rue de la Tour, cadastré Section AM n° 151/94 et 184/94 d'une superficie de 5,81 ares

Pour ce qui est des travaux de la Salle des sports : avenants aux marchés de travaux

Le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle des sports a été effectué sur la base d'une procédure adaptée (MAPA).

Dans ces conditions, l'adoption des avenants se fait sous la même forme et ces derniers font donc l'objet d'une information de l'assemblée par le maire, autorité en charge des marchés.

Le tableau joint en annexe retrace les montants en plus ou en moins pour les différents lots pour un montant total pour la 2^{ème} phase de 186 149,82 € en plus et 126 484,82 € en moins, soit un solde positif de 55 665 €.

En définitive, le coût des travaux s'élève à 4 992 826, 28 € HT pour un montant prévu aux marchés de 4 882 397,77 €

Les avenants sont principalement concernés par les travaux liés à l'isolation de la toiture de la salle (lot SOPREMA) et des incidences sur les autres lots concernés (notamment le gros œuvre)

Dans ce cadre, le maire a remercié l'ensemble des intervenants (élus d'avant 2012 et actuels), l'équipe de maîtrise d'œuvre, les entreprises et plus particulièrement les services de la ville (administratifs et techniques) et notamment Dominique EHRHART pour son suivi régulier du chantier, qui ont permis la livraison de l'ensemble de cet équipement pour la rentrée de ce jour.

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2013

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2013 est **adopté** par 27 voix pour et 2 abstentions (Candide LOTT et Sylvia LUSTIG pour absence à la séance)

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapport annuel 2012 pour le service de télédistribution

Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que conformément aux engagements du contrat de concession pour la télédistribution signé le 23 mai 1991 et l'avenant N°1 du 12 décembre 1994, Est Vidéocommunication devenu Numéricable, concessionnaire du réseau transmet chaque année un rapport relatant son activité sur le territoire de la Ville de Benfeld.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2012 sur le contrat de télédistribution à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2012 établi par Numéricable pour la télédistribution

b) Rapport annuel 2012 d'Electricité de Strasbourg

Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'Electricité de Strasbourg, s'est engagée, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2012 sur le contrat de concession de distribution d'énergie électrique à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2012 d'Electricité de Strasbourg pour la distribution d'énergie électrique

c) Rapport annuel 2012 de Réseau Gaz de Strasbourg

Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que Gaz de Strasbourg, devenu entre temps Réseau GDS, s'est engagé, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2012 sur le contrat de concession de distribution de gaz à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2012 de Réseau GDS pour la distribution de gaz

d) Rapports annuels 2012 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et de l'assainissement

Monsieur Xavier HUMLER, délégué au SDEA, informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans ce cadre, il soumet le rapport annuel 2012 du service public d'eau potable et de l'assainissement élaboré par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (périmètre de Benfeld).

L'objectif de ces rapports est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'eau potable et de l'assainissement et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de ces prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Xavier HUMLER, conseiller municipal,

après avoir pris connaissance des rapports annuel 2012 élaborés par le SDEA, au titre de l'eau potable et de l'assainissement, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

des rapports annuels d'activité de l'année 2012 du SDEA du Bas-Rhin

e) Rapport annuel 2012 du SMICTOM Centre Alsace

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales un exemplaire du rapport annuel du service public de collecte et du traitement des ordures ménagères est transmis à la commune par le SMICTOM.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de ce service et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Monsieur Daniel WALDVOGEL, conseiller municipal délégué au SMICTOM, présente à l'assemblée les éléments du rapport annuel de l'exercice 2012 du service d'élimination des déchets, tels qu'ils sont retracés dans le document de synthèse élaboré par les services du SMICTOM

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Daniel WALDVOGEL, conseiller municipal,

après avoir pris connaissance du rapport annuel 2012 élaboré par le SMICTOM pour le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères

prend acte

du rapport annuel 2012 du SMICTOM du Centre Alsace

f) Avis sur le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)

Monsieur François LARDINAIS, conseiller municipal, rappelle à l'assemblée que la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement fixe l'objectif de constituer une trame verte et bleue en France et prévoit l'élaboration, sous l'égide du Préfet et du Président du Conseil Régional, d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le SRCE ALSACE est entré dans une phase de consultation qui s'étale sur une période de 3 mois et s'achève le 30 octobre 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur François LARDINAIS, conseiller municipal,

après avoir pris connaissance des objectifs du SRCE, notamment la nécessité de concilier les enjeux de biodiversité avec les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique, principalement dans les zones naturelles présentant une richesse particulière (zones humides, Ried...)

considérant par ailleurs que les éléments du SRCE ont déjà fait l'objet d'une prise en compte dans le cadre du PLU arrêté par délibération du 28 mai 2013

émet

un avis favorable au projet de schéma régional de cohérence écologique, tel que proposé par la région Alsace et Monsieur le Préfet

adopté par 28 voix pour et 1 abstention (Richard BAUMERT)

***g) Avis sur le PLU (plan local d'urbanisme) arrêté de la commune de
ROSSFELD***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que délibération du 9 juillet 2013, le conseil municipal de la commune de Rossfeld a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, une copie de cette délibération a été adressée à la ville de Benfeld, ainsi que le projet arrêté sous forme de CD, par courrier du 23 juillet 2013, au titre de commune limitrophe associée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint
vi les dispositions du Code de l'Urbanisme

vu le projet de PLU arrêté de la commune de Rossfeld

après en avoir délibéré

émet

un avis favorable au projet de PLU de la commune de ROSSFELD, sur la base du projet élaboré et sans observation particulière.

adopté par 28 voix pour et 1 abstention (Richard BAUMERT)

5) AFFAIRES FINANCIERES

***a) Ecole de musique, de danse et de théâtre : frais d'écologie et
rémunération des professeurs***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que pour l'année scolaire 2012/2013 les frais de fonctionnement de l'école de musique et de danse se sont élevés à 118 013 € et les recettes à 64 287 €, dont 56 150 € de frais d'écologie et 8 137 € de subventions départementales.

Pour l'année scolaire 2013/2014, il est proposé de maintenir les taux horaires de rémunération des professeurs, sur la base de la situation individuelle de chacun (selon son ancienneté et son agrément), de maintenir les frais de déplacement et de réserver une suite favorable aux propositions du directeur pour les frais d'écologie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,
vu les propositions du directeur de l'école de musique,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 août 2013

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2013/2014 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	17,50 € (majoré selon tableau joint)
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage trimestriels :

- initiation musicale :	72 € (70 € en 2012)
- solfège, formation musicale :	67 € (65 € en 2012)
- instrument à vent, batterie :	117 € (115 € en 2012)
- piano, violon, guitare, orgue :	137 € (135 € en 2012)
- tarif adulte ou instrument seul :	105 € (103 € en 2012)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30,00 € pour le 3^{ème} s'appliquerait.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2013/2014 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de danse comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage trimestriels enfants : 70,00 € (68 € en 2012)

Frais d'écolage adultes : 80,00 € (78 € en 2012)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} s'appliquerait.

Par ailleurs, une majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld sera appliquée

Une réduction de 20 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire s'appliquera.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2013/2014 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de théâtre comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage adultes : 65,00 € (62 € en 2012)

adopté à l'unanimité

***b) Demande de fonds de concours à la Communauté de
Communes de BENFELD et ENVIRONS pour la réalisation
d'une aire de jeux***

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 10 juin 2009, la Communauté de Communes, dans le cadre de sa politique de mise en place d'équipements sportifs et de loisirs, a décidé d'accorder un fonds de concours de 25 200 € à chaque commune et deux fois ce montant à la ville de Benfeld pour le financement de tels équipements.

Une 1^{ère} enveloppe a été utilisée en 2010 pour le financement du parcours de santé.

Pour les équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, la COCOBEN verse un fonds de concours pour la réalisation d'un équipement sportif, équivalent au maximum à la dépense nette de la commune, avec un plafond de 25 200 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

vu le projet de réaliser une aire de jeux dans la 4^{ème} tranche du lotissement Rohan (allée du Ried), dont les critères relèvent d'une participation de la Communauté de Communes,

vu la délibération du conseil de communautés du 10 juin 2009, fixant les modalités du fonds de concours accordés aux communes dans le cadre de la réalisation d'équipements sportifs

vu le coût des l'équipement à réaliser par la commune s'élevant à 51 960 € HT, pour l'aménagement d'une aire de jeux,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 22 août 2013,

sollicite

le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Benfeld et environs au titre des équipements sportifs, pour un montant de 25 200 €, ces aménagements étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

adopté à l'unanimité

c) versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS au titre des travaux d'investissement de voirie

Monsieur Louis ZOBEIDE, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que suite au transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes, les investissements réalisés depuis 2010 ont pu être intégralement financés sur l'enveloppe attribuée à la ville de Benfeld, à savoir 275 000 € HT l'an.

Les dépenses de voirie programmées et engagées en 2013 dépassent l'enveloppe attribuée par la COCOBEN et il y donc lieu d'abonder le budget intercommunal par le biais d'un fonds de concours. Celui-ci ne peut excéder 50% du montant des travaux prévus.

Une somme de 200 000 € a été inscrite au budget primitif 2013 au titre de ce fonds de concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBEIDE, maire-adjoint,

compte tenu du marché de travaux de l'avenue de la Gare pour un montant de 417 840,24 € TTC attribué à l'entreprise ETM et les dépenses engagées dans le cadre du marché pluriannuel pour un montant de 80 000 € TTC, soit un montant cumulé HT de 419 767,12 € et du solde disponible à ce jour (enveloppe antérieure non utilisée), soit un dépassement de l'enveloppe de 140 000 €.

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 22 août 2013,

décide

de verser à la Communauté de Communes de Benfeld et environs un fonds de concours de 140 000 € (cent quarante mille €) au titre des dépenses de voirie de l'année 2013.

adopté à l'unanimité

d) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Mme Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 octobre 2012 le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'ouverture d'un crédit de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, compte tenu des importantes dépenses d'investissement à intervenir en 2012 notamment, du fait des travaux de construction de la salle des sports, la commission des finances a

proposé de la porter à un montant de 500 000 €. Il en est de même en fin d'année 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des conditions proposées par le Crédit Mutuel,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 août 2013,

compte tenu de la nécessité de maintenir un crédit de trésorerie pour faire face à d'éventuels besoins de fonds,

décide

de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel, dans les conditions prévues au projet de convention, indexée sur l'EURIBOR 3 mois, assorti d'une marge de 1,80% et d'une commission de 0,20%, soit un montant de 1 000 €.

autorise

le maire à signer la convention à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros)

adopté à l'unanimité

e) Subvention aux communes sinistrées du Sud Ouest

Le Maire informe l'Assemblée que suite aux importants dégâts dont ont été victimes de nombreuses collectivités des départements des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne après les inondations du mois de juin 2013, l'Association des Petites Villes de France sollicite la contribution de toutes les collectivités pour manifester leur solidarité avec les collectivités particulièrement touchées.

L'Association a d'ores et déjà ouvert un compte spécial sur lequel les villes donatrices peuvent verser leurs dons.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications du Maire,

considérant qu'une importante solidarité en direction des communes sinistrées du Sud-Ouest doit se manifester,

vu le compte spécial ouvert à cet effet par l' APVF et mis à disposition des villes donatrices dont le montant sera le plus rapidement possible et intégralement reversé aux communes les plus touchées,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 août 2013,

décide

de verser un don, sous forme de subvention, au bénéfice des communes sinistrées des départements des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne, d'un montant de 250 € (deux cent cinquante Euros) sur le compte spécial intitulé APFV - FONDS DE SOLIDARIE PETITES VILLES SUD OUEST ET MIDI-PYRENEES.

Les crédits seront imputés sur l'article 6574 du budget 2013.

adopté à l'unanimité

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Candide LOTT fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien passée dans toutes les écoles.

685 élèves sont inscrits à ce jour dans les écoles élémentaires de Benfeld, dont 230 en maternelle et 447 en primaire, dont 75 en section bilingue.

L'ensemble des travaux programmés ont été réalisés durant l'été, dont la réfection totale de la salle d'évolution de l'école maternelle Rohan, l'installation d'un video projecteur dans une classe primaire à Rohan, le remplacement de la quasi-totalité des stores à l'école primaire Rohan et la mise en place d'une salle supplémentaire à l'annexe Briand (anciennement CEG).

Une réflexion sur les nouveaux rythmes scolaires est engagée en interne et une première réunion avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves sera programmée début novembre. Ce point sera également abordé lors de la prochaine réunion de la commission inter génération fixée au mercredi 18 septembre à 20h00.

Les projets du conseil municipal des enfants vont également aboutir par l'installation de 2 personnages (Arthur et Zoé) aux abords de l'Ecole Briand et Rohan, indiquant la proximité de l'établissement, de même que la table de tennis de table dans le cadre de l'aire de jeux de la 4^{ème} tranche.

Monsieur Louis ZOBEIDE rend compte des différentes dispositions de sécurité (règles de circulation) qui ont été mises en place suite aux travaux de cet été, à savoir :

- *peinture jaune, arrêt et stationnement interdit devant l'école maternelle Rohan,*
- *peinture jaune, arrêté et stationnement interdit devant l'Hôtel de Ville,*

Rue Rohan : changement du sens prioritaire (priorité aux usagers venant du feu tricolore).

Suppression du Stop au débouché de la rue du Luxembourg (carrefour avec priorité à droite).

Mise en sens unique de la rue du Luxembourg.

Ces trois points sont dus à la modification de la sortie du Collège déplacée sur l'arrière de la rue du Luxembourg.

Avenue de la Gare :

- *mise en sens unique de l'avenue de la Gare entre le carrefour de la route venant de chez CROVISIER et la place de la Gare.*
- *la mise en service de la piste cyclable interviendra semaine 38 ou 39.*

Il rappelle également que les automobilistes sont encouragés les mesures de stationnement mise en place, principalement en centre ville

sres propositions et décisions de la commission des travaux et de la sécurité qui s'est réunie le 23 août, notamment la remise en état du pont du parcours de santé par les agents du service technique d'une part pour des raisons financières et d'autre part pour permettre de mettre ne valeur la compétence et la technicité des agents.

En matière de sécurité, un régime de « cédez le passage » sera instauré au débouché de la rue des Veilleurs (la priorité s'appliquera à la rue de Kertzfeld). Par ailleurs la mise en place du radar pédagogique (installé rue de Huttenheim) et les modalités de fonctionnement des ASVP ont été abordés.

Un grand merci est adressé aux agents techniques pour la célérité avec laquelle ces interventions ont été effectuées.

Par ailleurs, la reprise des activités des JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) a été annoncée par le lieutenant Claude BOEHM, chef de l'unité territoriale.

Avant de passer la parole à Xavier HUMLER, président de l'OMF, le maire tient à remercier particulièrement toutes les personnes qui se sont investies pour la réussite des diverses animations programmées tout au long de l'été et plus particulièrement la fête du Stubbehansel.

Monsieur Xavier HUMLER fait le bilan des 2 principales manifestations estivales (14 juillet et fête du Stubbehansel), qui ont connu un succès considérable notamment grâce à une météo particulièrement favorable, mais également au programme proposé et à l'investissement des nombreux bénévoles des associations et les élus.

Il fait appel à, candidature pour les manifestations à venir, la fête du sport et le forum des associations le 8 septembre et l'exposition de voitures et motos anciennes le dimanche 15 septembre, qui propose un programme particulièrement alléchant.

Le maire rappelle également que le 3 octobre prochain aura lieu une réunion ouverte à tous pour la restitution de l'enquête relative à, la restructuration du centre ville

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h55.